

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 2 du mois Messidor.

Ere vulgaire.

Vendredi 20 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être *chargées*, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au cit. FONTAMILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui soumettra dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du trimestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## ITALIE.

De Florence, le 30 mai.

Nous avons déjà dit que les Sardes avoient demandé l'éloignement de tous les agens du gouvernement piémontais. La cour de Turin a long-temps éludé cette demande; mais enfin comme les peuples de Sardaigne ont insisté, il a bien fallu céder à leur vœu bien prononcé. En conséquence nous avons vu arriver ici de Cagliari le vice-roi avec tous les subalternes. Cet événement va ajouter aux embarras où se trouve le feu roi de Sardaigne.

Turin se trouve menacé de siège par les troupes de la république française qui ont pénétré à peu de distance de cette capitale; & la famille royale paroît disposée à se retirer vers Alexandrie, ou dans quelque autre ville d'Italie où elle se croira plus en sûreté. Au départ du dernier courrier, les ministres étrangers qui résident à Turin, avoient déjà pris des mesures pour embarquer leurs effets sur le Pô, & les épouses de Xavier & de Philippe Capet s'étoient adressées à la cour d'Espagne pour lui demander un asyle plus assuré que celui qu'elles avoient choisi.

Les circonstances rendent toutes ces hégies royales plus difficiles que jamais, & sur-tout plus pénibles. Les nouvelles reçues de Toulon portent, qu'une escadre française est à la veille de mettre à la voile de ce port. Les peuples & le commerce se réjouissent presque ouvertement de ce que la tyrannie angloise exercée dans nos mers, va être comprimée par les Français; mais les despotes de nos contrées en sont horriblement contristés. Il n'y en pas un, y compris même le pape, qui n'ait compté que les forces maritimes de l'Angleterre corroborent & leurs puissances & les servitudes de leurs sujets. Mais pour peu que les griffes du léopard britannique soient rognées, ils craignent de ne pouvoir échapper à la liberté dont les apôtres de France ont répandu le germe dans toute l'Italie, ainsi que dans le reste de l'Europe; & cette liberté leur inspire une juste terreur.

Le gouvernement errant de la Sardaigne doit attendre ici que la cour de Turin ait jetté l'ancre pour savoir quel sera

le port assuré où il devra aller la rejoindre. Un François, consulté à ce sujet, répondit assez plaisamment que ce port seroit vraisemblablement celui de Joppé en Palestine, à cause de la royauté de Jérusalem, à moins que le grand-seigneur ne s'y oppose.

## ANGLETERRE.

Suite des nouvelles de Londres, du 6 juin.

Les papiers ministériels ont beau promettre des succès généraux de la guerre actuelle, l'opinion populaire se refuse à y croire: elle est soutenue à la vérité de l'autorité des membres les plus éclairés de la chambre des pairs; mais la masse des deux chambres, courbée sous l'impulsion qu'elle reçoit de Pitt, se refuse avec opiniâtreté à céder à la voix populaire. On peut se convaincre de la vérité de cette fatale influence, en examinant les débats de la séance du 26 mai, dans laquelle lord Landsdowne jeta un coup d'oeil si profond sur la situation actuelle de l'Angleterre. Il parla de la corruption des magistrats des provinces, de l'influence que des hommes qui ont acheté les voix pour s'élever aux places, exercent dans les corporations des villes; il gémit de voir le ministère réduit ou porté à prendre, pour se défendre, des mesures aussi rigoureuses que celles qui viennent d'être adoptées.

L'orateur porte ensuite ses regards vers les frontières de France; il retrace les désastres de la guerre que l'Angleterre y supporte. Jamais un avantage n'a été obtenu un jour, qu'il n'ait été perdu le lendemain. La perte des alliés en hommes, en canons, &c. &c. est immense à chaque combat. Les habitans de la Flandre sont tellement tourmentés, harrassés par les puissances belligérentes, ils éprouvent à tel point les misères de la guerre, que chaque jour ils demandent la paix à grands cris.

L'attention du lord Landsdowne se tourne ensuite sur la conduite des ministres envers les nations neutres & celles des puissances de l'Europe qui ne font point partie de cette croisade contre la France. La manière dont ils ont agi envers Gènes lui paroît de la plus grande impolitique; ils ont aliéné

pour jamais cette république ; elle est spectatrice des revers & des pertes de l'Angleterre en Corée, qu'on juge expédient de cacher au public. La même impolitesse, la même imprévoyance se remarque dans la manière dont ils se font dirigés envers la Suède & le Danemarck. Ces puissances viennent d'équiper deux flottes considérables ; & si une fois elles se décident à se joindre à l'ennemi commun, il n'est plus possible de prévoir quel sera le terme de cette malheureuse guerre.

Après ce coup-d'œil jeté sur l'Europe, lord Lansdowne se transporte en Amérique. Il annonce qu'il va traiter un sujet de la plus haute importance. L'Amérique, comme nation neutre, a adopté une conduite qu'il eût été sage à l'Angleterre de tenir : néanmoins, quoique nation neutre, elle a droit à l'attention de l'Angleterre sous le double rapport de la justice & de la politique. Quelques différends qui se fussent élevés entre les puissances de l'Europe, les intérêts de l'Amérique devoient être respectés, son amitié cultivée de manière à devenir le fondement d'une alliance & d'une liaison étroite entre les deux peuples. Cette république avoit assigné avec libéralité les limites des possessions britanniques : l'Océan étoit déclaré leur barrière naturelle à l'Orient ; les grands lacs ; celles du Nord & de l'Occident : or, les forts, les avant-postes qui, par ce traité ont été cédés à l'Amérique, sont depuis, demeurés entre les mains l'Angleterre pour des motifs qui ne sont pas à déduire dans ces momens ; & bien que souvent, elle se soit adressée au gouvernement britannique, il paroît que par une lettre son secrétaire d'état, M. Jefferson, à son ministre plénipotentiaire M. Sinckney, qu'elle n'a pu encore obtenir aucune espèce de satisfaction.

Lord Lansdowne se porte alors à l'ordre donné par le conseil, en novembre 1793, pour saisir & détruire tous les bâtimens américains chargés en foin, farine ou grains destinés pour les ports de France, ordre qui a été tenu sécrètement pendant quelque tems. La considération des conséquences fatales qui devoient en résulter pour les intérêts commerciaux de l'Angleterre, a porté les marchands de Londres à charger une députation de représenter qu'une rupture avec l'Amérique, seroit une des plus grandes calamités qui pussent arriver à l'Angleterre. Cet ordre ne peut être considéré que comme une mesure mal habillée, impolitique, & tendant à provoquer une rupture.

Lord Lansdowne parle ensuite de la manière dont le consul d'Alger, d'après les instructions du ministre, a agi envers le commerce de l'Amérique avec le Portugal. Il est de notoriété que les portugais ont gardé dans la Méditerranée une flotte toute prête contre les pirates d'Alger. Diverses raisons ont été données de cet armement : les uns ont dit qu'il étoit une suite de la vieille haine superstitieuse que les portugais portent aux états barbaresques ; d'autres ont pensé que les portugais avoient l'intention d'exercer leur marine ; mais cette flotte étoit destinée à protéger le commerce d'Amérique à Lisbonne, & cette circonstance devient un objet d'une sérieuse considération. C'est un fait certain, ou qu'il faut croire du moins jusqu'à ce qu'il ait été réfuté d'une manière plausible, qu'une trêve a été convenue sous l'influence du consul anglais, entre le day d'Alger & les portugais. Par suite de ce traité, les américains ne se doutant en aucun sorte de la trahison des états barbaresques, furent saisis, pillés, & emmenés en captivité, & beaucoup d'entr'eux gémissent maintenant dans les fers à Alger.

Ici lord Lansdowne développe, fort au long, ce qui a servi de fondement à sa motion. Il dit qu'il importe que les ministres s'expliquent clairement, & qu'il croit nécessaire que la chambre soit informée avec la plus scrupuleuse exactitude de la manière dont ils viennent d'agir récemment envers

lord Dorchester, gouverneur général de Québec. Il déclare qu'il regarde lord Dorchester comme trop prudent pour s'être de lui-même conduit comme il l'a fait, & s'être exposé à tant de dangers, s'il n'eût pas été expressément autorisé par les ministres. La conduite tenue dans cette conjoncture peut ouvrir une scène d'horreur & de désolation au nord du nouveau continent, en provoquant une déclaration de guerre entre l'Amérique & l'Angleterre. Lord Dorchester a reçu dernièrement une députation des Indiens qui habitent au nord de l'Ohio, & qui lui ont déclaré qu'ils vouloient se réunir à l'Angleterre & rompre leur paix avec les colonies : il a répondu à cette députation en montrant des sentimens hostiles pareils à ceux que les sauvages avoient énoncés, & affectant à chaque période de se servir envers eux de cette expression tendre & paternelle. (eufans).

Si la guerre avec l'Amérique est maintenant désirée, si les paix ne convient plus à ceux qui l'ont conclue, il importe d'expliquer ce changement d'opinion, de développer ce qu'on se propose dans une guerre nouvelle. Les Américains dans leurs conseils, dans leurs assemblées publiques, ont fait ce qu'ils ont pu pour éloigner les calamités qu'un semblable état doit apporter. Ils ont donné de grandes preuves de leur modération à supporter les insultes, les provocations. Le commerce avec l'Amérique est d'une telle importance pour cette contrée, qu'il est à souhaiter qu'avant que les ministres puissent adopter une mesure si étrange, si impolitique, l'attention de la chambre se porte toute entière sur cette matière, qu'elle en embrasse toutes les circonstances, & qu'elle fasse une information pour constater si les faits qui viennent d'être énoncés sont véritables.

Lord Lansdowne se résume en demandant qu'il soit fait une humble adresse au roi pour le prier d'ordonner qu'on mette sous les yeux de la chambre des communes les instructions données à lord Dorchester, relativement aux différends élevés entre les états américains & les Indiens du Nord-Ouest de l'Ohio, ainsi que la réponse du lord Dorchester.

Le ministre Grenville s'opposa à cette mesure sage, & il y eut contre la motion de lord Lansdowne 69 voix, & seulement 9 en sa faveur.

Un bâtiment étranger venant des Indes a apporté la nouvelle que les Français se sont emparés de notre établissement de Beucoolen.

La gazette de Bahama, en date du 18 mars, porte que trois bâtimens américains ont été pris par l'escadre espagnole qui est à Saint Domingue, & envoyés à la Havane, où les bâtimens & leur cargaison ont été déclarés de bonne prise, & vendus en conséquence.

Selon cette même gazette, le Port-au-Prince se défend avec vigueur. Le port est bloqué, mais la ville reçoit des vivres qui lui viennent de Jacmel par terre.

Le gouvernement a reçu avis qu'une flotte de bâtimens suédois chargés de poudres & de vivres, est sur le point de partir de Stockholm pour la France, sous l'escorte de deux vaisseaux de ligne.

De nouveaux orages éclatent en Irlande ; un mouvement populaire a eu lieu à Cavan ; la fermentation est des plus grande.

Dans la séance du 30 mai, le parti de l'opposition fit de nouveaux efforts dans les deux chambres pour inviter le gouvernement à la paix. Nous rendrons compte des débats qui ont eu lieu.

Les nouvelles reçues des Pays-Bas sont toujours des plus alarmantes. Les généraux alliés avoient conçu le projet insensé de cerner l'armée française aux ordres de Pichegru ; deux fois les armées américaines, angloises & hessoises en sont venues aux mains pour exécuter cette folle entreprise, & deux fois

elles ont été r  
Mack avoit de  
qu'il avoit do  
richien est te  
reur, dit-on,  
bruit s'accrédi

Bartere, à  
nouveaux dé  
sur nos triom  
a-t-il dit, a  
l'entrée du c  
émigrés, réfu  
Saint-James  
ment où elle  
suivre : ils ét  
avoit envoyé  
Unis, & qui  
ment où il e  
Le comité ét  
qui cherchoit  
de transpirer  
leurs délibé  
braver les cal  
de s'évironn  
D'Albarade,  
confiance du  
siance par so  
la gloire de  
chose public  
qu's vaill au  
ce cette qua  
tagues, les  
l'irréfutable  
ennemis mé  
nous les con  
a eu lieu à  
On a tout  
de rentrer d

Extrait des  
nationale,  
république

Le comité  
dés défense  
droit aux  
cher ces se  
comme par

Sigis au  
d'Herbois,  
jeunes.

T R I B

P. Lévêque  
rente, fermier  
de Châtelaine  
J. P. Dufau  
de Bayeux ;

elles ont été repoussées avec une perte considérable. Le général Mack avoit donné le plan de cette opération; les espérances qu'il avoit données n'ont point été remplies; le géoc. an autrichien est tombé dans la disgrâce la plus absolue. L'empereur, dit-on, songe à quitter le théâtre de ses revers, & le bruit s'accrédite de plus en plus qu'il va retourner à Vienne.

FRANCE.

De Paris, le 2 messidor.

Barère, à la dernière séance des Jacobins, a donné de nouveaux détails sur l'arrivée de notre convoi à Brest, & sur nos triomphes maritimes. « Le comité de salut public, a-t-il dit, a éprouvé des obstacles incroyables pour assurer l'entrée du convoi; mais il est parvenu à les vaincre. Les émigrés, réfugiés en Amérique, intruisoient le cabinet de Saint-James de tous les mouvemens de cette flotte, du moment où elle devoit partir, & de la route qu'elle devoit suivre: ils étoient secondés par un agent que le traité Brissot avoit envoyé, avec le titre d'ambassadeur, auprès des États-Unis, & qui avoit eu soin de retenir le convoi jusqu'au moment où il crut que les Anglois seroient prêts à l'attaquer. Le comité étoit aussi entouré d'une foule d'émisaires de Pitt, qui cherchoient à surprendre son secret. C'est pour l'empêcher de transpirer que les membres étoient obligés d'envelopper leurs délibérations du voile impénétrable du mystère, & de braver les calomnies des intrigans soudoyés, qui les accusoient de s'environner de vœux comme les inquisiteurs de Venise. D'Albarade, commissaire de la marine, étoit seul dans la confiance du comité, & étoit digne de cette honorable confiance par son extrême discrétion, par son zèle ardent pour la gloire de notre marine & par son absolu dévouement à la chose publique. Barère annonce ensuite que la perte de quelques vaisseaux seroit facilement compensée & réparée à l'aide de cette quantité prodigieuse de bois qui couvrent nos montagnes, les forêts nationales, celles des émigrés, car tel est l'irrémissible entraînement de la révolution, que c'est à nos ennemis même que nous calcvons les armes avec lesquelles nous les combattons. Le combat naval entre les deux escadres a eu lieu à l'ouest d'Ouessant, environ 200 lieues en mer. On a tout lieu de croire que l'escadre angloise a été forcée de rentrer dans ses ports, tant elle étoit en mauvais état.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du quinzième jour de prairial, l'an 2<sup>e</sup>. de la république française, une & indivisible.

Le comité de salut public arrête que les peres & meres des défenseurs de la patrie, qui ont des pensions & qui ont droit aux secours que la république accorde, pourront toucher ces secours, & recevoir en même-tems leur pension comme par le passé.

Signés au registre, Carant, Lindet, Robespierre, Collot-d'Herbois, C. A. Prieur, B. Barrere, Couthon, Billand-Va jennes.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 1<sup>er</sup>. messidor.

P. Lévêque Dumoulin, âgé de 43 ans, né à Baigne, dép. de la Charante, premier principal du ci-dev. esch. de Bayeux & de la ci-dev. abbaye de Châtelleraie, cul-de-fac Tailleur; J. P. Dufrancqel, âgé de 63 ans, né à Tiff. Adam, agent de l'évêque de Bayeux;

J. J. E. Cézanne, âgé de 30 ans, né à Perpignan, ex-président du département des Pyrénées orientales, ensuite gendarme; P. J. Fabre, âgé de 50 ans, né à Perpignan, ex-vice-procureur-général-syndic du même département; B. Vagnier, âgé de 41 ans, né à Perpignan, ex-maire de cette commune; T. B. Collard-Dutrone, âgé de 38 ans, né à Caen, dép. du Calvados, capitaine du 2<sup>e</sup>. bataillon Franc, & adjoint aux adjudans de l'armée révolutionnaire, rue des Vieux-Augutins; J. B. de St-Jean, dit Evrard, âgé de 41 ans, né à Forzen, départ. du Rhône, ex-négociant, rue Favart; J. C. L. Ripet de Montclar, âgé de 31 ans, ex-noble, jné à Marseille, capitaine au ci-dev. régiment Royal-Champagne; J. A. Braikur, âgé de 31 ans, né à Favrotles, près Liège, rapissier, rue Neuve-de-l'Égalité; G. Cheval, âgé de 36 ans, né à Couron, dép. du Mont-Terrible, tailleur, fauxbourg Honoré; L. Voland, âgé de 34 ans, né à Indreville, ci-dev. Châteauroux, fabricant de draps, rue de l'Arbalète; P. J. P. Savard, âgé de 33 ans, né à la Ferrière, dép. de l'Eure, défenseur officieux au civil, rue Neuve-des-Petits-Champs; Convaincus d'avoir conspiré contre le peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis, en attendant à l'unité & à l'indivisibilité de la république, en agitant sur les actions de la faction de l'étranger, en employant des manœuvres dans les maisons d'arrêt & ailleurs, pour exciter un troublement à l'effet d'engager la convention nationale & les autorités constituées, de concert avec Ronan, Hébert, & autres, ont été condamnés à la peine de mort.

M. Meyssier, âgé de 22 ans, né à Claves, district de Meaux, adjudant-général sous Lamatiere; Accusé de provocation au rétablissement de la royauté. A. Guerin-Pecourt, âgé de 29 ans, né à Paris, couturier patenté, rue de l'Homme-armé; Accusé d'avoir voulu avilir les assignats. F. W. B. Grandin, âgé de 61 ans, né à Calais, ex-négociant, rentier, rue d'Orléans; Accusé d'avoir réduit le numéraire en lingot pour le faire passer à l'étranger, ont été tous trois acquittés & mis en liberté.

G. N. Petremont, âgé de 40 ans, né à Verneuil, cordonnier audit lieu; A. David, âgé de 43 ans, né à Ecluy en la ci-devant Lorraine, femme de Peiremont; B. Amoux, âgé de 32 ans, né à St-Amand, dép. de l'Eure, laboureur & marchand; P. Lecomte, âgé de 64 ans, né à Neuve-la-Charité, dép. de Haute-Saône, garde-forestier; J. Loran, âgé de 42 ans, né à Paris, limonadier, ex-militaire, rue Taranne; J. F. Lancesulle, âgé de 64 ans, né & demeurant à Aubervilliers, près Francfâce; Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en provoquant par des propos contre-révolutionnaires & fanatiques, la dissolution de la représentation nationale & le massacre des habitans de Paris, & en faisant de la part de Peiremont & de sa femme, le commerce d'argent dans le dessein de le faire passer aux ennemis, ont été condamnés à la peine de mort.

A. Quintz, âgé de 26 ans, né à Drudegem, dép. du Bas-Rhin, brigadier au 10<sup>e</sup>. régiment de dragons, à Compiègne; A. Briton, âgé de 26 ans, né à Libermont, département de l'Oise, manoeuvrier; J. B. Bière, né à Cercley, dép. de Seine & Oise, plâtrier à Genevriers-sur-Marne; J. F. Devaux, âgé de 37 ans, né à Conty, près Meaux, compagnon bourrelier; L. Froillard, âgé de 45 ans, né à Dijon, perruquier & demeurant à Corbel; Accusés de propos contre-révolutionnaires, ont été acquittés & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Maximilien Robespierre.)

Courier du 26 prairial.

Un sloop anglois, dont le chargement n'est pas annoncé, entré à Rochfort.

Un navire, *idem*, de 80 tonneaux, chargé d'huile d'olive, entré aux Sables-d'Olonne.

Un navire anglais, de 100 tonneaux, chargé de bois de construction.

Il vient d'entrer à Rochefort (courier du 29 prairial), un brick anglais de 80 tonneaux, chargé d'huile d'olive, par la corvette l'*Epervier*.

Un autre bâtiment anglais, chargé de liqueurs, genièvre, tabac & étain.

Il est entré à Brest (même courrier), un navire hollandais de 180 tonneaux, venant de Lisbonne, avec un chargement de sel, pris par la frégate le *Brutne*.

Un navire de 70 tonneaux, allant à Bilbao, chargé de froment, pris par le même.

Le navire anglais, le *Triol*, de 90 tonneaux, chargé d'un caanon & d'un pierrier, chargé d'approvisionnement, pris par la frégate la *Proserpine*.

Le navire anglais, le *Salles*, de 500 tonneaux, armé de 6 canons, allant à Amsterdam, chargé d'eau-de-vie, vin d'Alicante & autres marchandises, pris par la corvette la *Montagne*.

Séance du 1<sup>er</sup> messidor.

Béfarde, au nom des comités de législation, des domaines & d'aliénations, réunis, soumet de nouveau à la discussion le projet tendant à annuler tous jugemens sur contestations élevées, soit par des particuliers, soit par des communes, contre la nation, sur des biens nationaux ou communaux. Après quelques débats, la convention ajourne ce projet & le renvoie aux comités qui se concerteront avec le comité de salut public : elle décrète en même-tems qu'il sera sursis à l'exécution de deux jugemens rendus dans un canton du Haut-Rhin, qui compromettent les intérêts de la république au profit de quelques communes.

Barrere fait lecture de deux dépêches officielles contenant les détails de la prise d'Ypres par l'armée du Nord.

Ricard, représentant du peuple, écrit de cette ville, en date du 30 prairial : « La garnison d'Ypres, forte de 6000 hommes, reste prisonnière de guerre; toute l'artillerie & les munitions nous seront remises. La place renferme, à ce que nous croyons, plus de 100 pièces de canon. Il n'est pas besoin de vous faire sentir l'importance d'une conquête qui est due en grande partie à l'armée d'observation commandée par le général Suin. Les généraux de brigade Macdonald, Daendels, Jardin & Devintré ont aussi beaucoup contribué à cette victoire. Rien n'égale la conduite intrépide & généreuse des soldats républicains, qui forcent leurs ennemis à leur rendre justice en tombant sous leurs coups ».

Une dépêche du général en chef Picoté, datée du 30 prairial, porte ce qui suit :

« Ypres vient de capituler après douze jours de tranchée & la résistance la plus opiniâtre. La garnison, composée de six mille hommes, est prisonnière; tout ce qui est dans la place nous sera remis dans la situation actuelle sans restriction. Je dois rendre un compte avantageux de la conduite de l'armée de siège sous les ordres du général de division Moreau.... Le 4<sup>e</sup> bataillon du Nord désirant avec impatience tirer un parti avantageux d'une batterie de six pièces de 24, destinée à battre en brèche, a traîné les pièces d'une parallèle à l'emplacement qui leur étoit destiné, dans un espace de 150 toises, à travers une grêle de mitraille de balles.... Tandis que l'armée de siège se comportoit avec autant de valeur,

l'armée d'observation, aux ordres du général de division Suin, arrêtoit les efforts de Clairfayt pour secourir la place pendant la courte durée du siège, il y a eu trois batailles & trois fois nos troupes faisant des prodiges de valeur, ont remporté la victoire. L'artillerie de siège & d'observation a fait, selon son usage, des merveilles, sur-tout l'artillerie légère ».

La lecture de ces dépêches est souvent interrompue par les applaudissemens.

La convention nationale décrète que son président écrira au 4<sup>e</sup> bataillon du Nord une lettre de satisfaction pour la conduite si-vant Ypres : les nouvelles officielles venues de l'armée du Nord seront imprimées & envoyées à toutes les armées de la république.

Barrere annonce que le comité de salut public a reçu de Saint-Just, l'un de ses membres, une lettre portant que dans un combat qui s'est donné le 28 prairial devant Clairfayt, les ennemis ont eu 3 mille hommes tués, qu'on leur a fait 600 prisonniers, & enlevé 7 pièces de canon. Applaudissemens réitérés.

Le même membre donne connaissance d'une pièce écrite de Bruxelles, & conçue à-peu-près en ces termes : « Les prisonniers de Landrecies ont passé par cette ville, au nombre de 4400, tous jeunes, bien vêtus, bien portans. On les a beaucoup engagés à entrer au service de l'empereur; mais sur un si grand nombre, & malgré l'accueil le plus insinuant & les promesses les plus éblouissantes, douze seulement se sont enrôlés, & ont été hués par leurs camarades, qui ont crié à bas les traîtres : c'est même avec peine, qu'on les a empêchés de les massacrer ». — Cette pièce sera insérée dans le bulletin.

Jeanbon-Saint-André, témoin de quelque abus qui se sont glissés dans la marine régénérée, a fait un règlement de 40 articles pour les réprimer. Le comité de salut public a remarqué dans ce règlement une disposition qui, appartenant à la législation, doit être soumise à la convention nationale. Cet article porte la peine de mort contre le capitaine de vaisseau qui laisseroit couper la ligne. Si dans le mémorable combat du 20 prairial, le capitaine du *Jacobin* n'eût pas commis un pareil délit, six vaisseaux ennemis ne fussent pas venus assaillir le vaisseau la *Montagne*. Sous l'ancien régime la peine de mort étoit appliquée en pareil cas.

Après avoir entendu ce rapport de Barrere, la convention décrète qu'aucun capitaine de vaisseau ne souffrira que la ligne soit coupée : si l'ennemi manœuvroit pour la couper, il se laissera plutôt aborder; le capitaine au poste duquel la ligne seroit coupée, sera puni de mort. Le règlement fait par Jeanbon-Saint-André sera examiné par le comité de salut public.

Barrere fait rendre ensuite deux décrets : l'un assigne des fonds pour plusieurs commissions exécutives; l'autre porte création d'assignats. Nous donnerons demain, le texte de ces décrets.

\* \* Recueil de Prières & d'Hymnes républicains, précédé du Décret sur l'Existence de Dieu & sur les Fêtes décadiques; avec la Description de la Fête du 20 prairial, & un Catéchisme sur la Religion de la Nature & de la Patrie. — Ce Recueil est nécessaire à tous les jeunes Républicains; c'est un code de morale & de patriotisme.

On le trouve à Paris, chez Debarle, quai des Augustins, n<sup>o</sup>. 17, au Bureau général des journaux. — Prix, 12 sols.